

OPERATION D'AMENAGEMENT BORDEAUX INNO CAMPUS EXTRA-ROCADE

III. Dossier d'enquête publique n°2 sur l'autorisation environnementale

III.10d AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

MAIRIE DE CANÉJAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2020

N° 020/2020

8.4 – Aménagement du territoire

OBJET : INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BORDEAUX INNO CAMPUS EXTRA-ROCADE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AU TITRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT LIÉE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE – AVIS DE LA COMMUNE

Nombre de Conseillers : En exercice : 28 Présents : 22 Votants : 25

L'an deux mil vingt le treize février à 19 heures 30,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le sept février deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, MANO, Mme HANRAS, M. PROUILHAC, Mme BOUTER, M. GASTÉUIL, Mme TAUZIA, M. MARTY, M. LOQUAY, Mme OLIVIÉ, MM. JAN, MASSICAULT, GRENOUILLEAU, FRAY, Mme PETIT, M. DEFFIEUX, Mmes ROUSSEL, MANDRON, Mme PIERONI, M. BARRAULT, Mmes ROCHELEMAGNE et ROGEON-PINPIN.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. LALANDE à M. MARTY, M. VEYSSET à M. GASTÉUIL, Mme FAURE à M. PROUILHAC,

ÉTAIENT ABSENT·E·S : Mme BOURGEAIS, M. SEBASTIANI, Mme SALAÜN.

Mme MANDRON est élu.e secrétaire.

Madame HANRAS expose :

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1-V et R.122-7,

VU le SCoT 2030 de l'Aire Métropolitaine Bordelaise approuvé le 13 février 2014,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 juin 2007, modifié les 12 avril 2013, 25 septembre 2014 et 31 janvier 2019,

VU l'avis réservé de la Commune formulé le 13 mai 2019 sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sur l'opération d'aménagement dénommée Bordeaux Inno Campus Extra-Rocade,

VU le contrat d'attractivité du territoire « Graves et Landes de Cernes » signé entre la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes Montesquieu et la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, portant notamment sur l'enjeu de développer des coopérations inter-territoriales avec Bordeaux Métropole,

VU la convention de partenariat signée avec le SYSDAU afin que ce dernier accompagne la Commune dans ses projets structurants pour le développement de son territoire dans les prochaines années, notamment en matière de centralité et de mobilité,

VU l'avis de la Commission « Habitat, Urbanisme et Patrimoine » du 4 février 2020,

CONSIDÉRANT que, par un courrier en date du 13 décembre 2019, Madame la Préfète sollicite, en tant que Commune d'implantation, l'avis du Conseil municipal sur les incidences environnementales de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus (BIC) Extra-Rocade au titre de l'étude d'impact liée à la Déclaration d'Utilité Publique,

CONSIDÉRANT que la Commune réitère pleinement sa volonté de participer à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement économique globale articulant accompagnement des entreprises, offre de services de mobilité, développement des infrastructures de desserte et valorisation du patrimoine environnemental,

CONSIDÉRANT que pour garantir l'atteinte des objectifs de cette opération notamment en matière de mobilité, il est indispensable qu'ils se déclinent bien au-delà du territoire de Bordeaux Métropole et notamment que les travaux et la création des équipements qui en découlent soient en cohérence avec la stratégie d'aménagement du territoire portée par les Communautés de Communes Montesquieu et Jalle Eau Bourde,

CONSIDÉRANT que les observations de la Commune portent sur les thématiques de l'hydraulique, de la mobilité et de l'environnement naturel, à savoir :

1/ Les incidences en matière d'hydraulique :

Le réseau hydrographique de l'opération BIC Extra Rocade est organisé autour de cinq cours d'eau dont l'Eau Bourde située non loin (500 m) des sites des projets Thalès et Europe.

Par ailleurs, deux des bassins versant de gestion des eaux pluviales (le bassin versant « Bersol » dans la partie centrale et le bassin versant « Gradignan » au sud) ont pour exutoire l'Eau Bourde.

Ce cours d'eau, traversant de part en part la Commune de Canéjan en amont de cette opération, alimente des marécages au sud de Bordeaux. Cela justifie de ce fait qu'une attention toute particulière soit apportée à la qualité des eaux de ruissellement puisque ces milieux humides constituent un réservoir de biodiversité.

Les relevés issus de la station de mesure située à Bègles, soit à environ 6 km en aval du projet, indiquent un état écologique « moyen » pour l'année 2016. Pour ce qui est de l'état chimique de ce cours d'eau, il a été qualifié de « mauvais » pour l'année 2016.

Aussi, la Commune de Canéjan souhaite que des aménagements (casiers, bassin de décantation, voile siphonide, ...) soient réalisés sur le réseau de gestion des eaux pluviales avant rejet dans cet exutoire afin de participer à l'amélioration de la qualité de ce milieu conformément aux objectifs d'état de cette masse d'eau définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne, à savoir :

- objectif de l'état écologique : bon potentiel pour 2027,**
- objectif de l'état chimique (sans molécules ubiquistes) : bon état pour 2021.**

2/ Les incidences en matière de mobilité :

Aujourd'hui, la question de la mobilité est un défi majeur pour le devenir du territoire métropolitain et sa couronne. En effet, l'amélioration des flux entre les territoires périphériques et celui de Bordeaux Métropole, tous modes confondus, est une attente récurrente du public qui dépasse largement les limites administratives.

En conséquence, l'opération Inno Campus Extra Rocade doit se rattacher aux territoires périphériques métropolitains afin que ces derniers ne subissent pas l'accroissement, de fait, du trafic. Il est indispensable qu'une réflexion soit menée avec l'ensemble des organismes en charge du transport à l'échelle de l'aire bordelaise conformément aux orientations du volet mobilité du SCoT. **Cette étude devra prendre en compte les flux vers les bassins d'emploi périphériques à Bordeaux Métropole.**

Ces interconnexions doivent se décliner sur tous les aspects de la mobilité :

- désengorger les voies saturées desservant et irriguant ce secteur,
- garantir un maillage complet des liaisons douces pour préserver la sécurité des usagers tout au long de leur cheminement, et surtout inciter la pratique croissante de ce mode de déplacement,
- gérer le stationnement des véhicules automobiles,
- développer des réseaux de transports en commun performants en intermodalité et en complémentarité avec l'offre de Bordeaux Métropole afin de desservir les usagers jusqu'à leur lieu de vie.

2.1 – Désengorger les voies saturées desservant et irriguant ce secteur grâce à la création de nouvelles voies

2.1.1 – Reconfiguration des échangeurs de l'A63 en amont de l'emprise de l'opération Inno Campus Extra-Rocade

Le premier levier d'action du volet mobilité du projet, indiqué dans l'étude d'impact, est la restructuration de la trame viaire du périmètre. L'objectif de cette intervention est de perfectionner le fonctionnement du territoire en répondant notamment à l'enjeu d'augmenter la capacité des points d'accès au périmètre depuis le réseau autoroutier pour améliorer l'accessibilité automobile au territoire.

La Commune de Canéjan est évidemment favorable à la restructuration des échangeurs n° 14 de la rocade A630 et n° 26 de l'autoroute A63. Cependant, ces aménagements ne sont pas suffisants pour décongestionner le trafic, notamment celui de l'autoroute A63.

Aussi, la Commune de Canéjan réitère sa volonté de voir mener rapidement des études d'impact environnemental sur les emprises des accès de l'A63, emprises à reconfigurer en amont de l'emprise de l'opération Inno Campus Extra-Rocade, notamment au niveau de l'échangeur n° 25 en lien avec les services de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, de Bordeaux Métropole et de l'État. Une réflexion particulière devra être menée sur une jonction, rapide à mettre en œuvre, entre le Chemin de la Briqueterie (Z.A. Briqueterie) et le Chemin du 20 août 1949 (au droit de la déchetterie communautaire), voie qui désengorgerait significativement l'échangeur n° 26 pour le trafic venant et allant vers l'ouest.

La Commune rappelle également son souhait d'aménagement à 2 x 3 voies de l'A63 à court terme.

2.1.2 – Prise en compte de la Voie Romaine (côté canéjanais)

L'opération Inno Campus Extra-Rocade prévoit notamment la création d'une nouvelle voie sur l'ancien site de Thalès (barreau G) qui se rattachera au giratoire d'accès à l'échangeur n° 26 de l'autoroute A63.

Cette création, qui a notamment pour objectif de développer de nouveaux itinéraires de diffusion pour mieux répartir le trafic sur l'ensemble des voiries du secteur, ne résout pas la problématique de la desserte de la Voie Romaine (côté canéjanais). En effet, les employés travaillant dans les locaux d'Espace France ont déjà de grandes difficultés pour s'insérer sur le giratoire d'accès à l'échangeur n° 26 compte tenu de sa configuration. Aussi, la création d'une nouvelle branche sur cet équipement ne viendra que complexifier son usage.

La Commune de Canéjan demande donc la prise en compte de la Voie Romaine (côté canéjanais) dans la réflexion sur le maillage viaire de ce secteur.

2.1.3 – Requalification des voies à cheval sur l'emprise de l'opération Inno Campus Extra Rocade et le territoire canéjanais

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Pessac-Canéjan créée par un arrêté préfectoral du 16 septembre 1971, des voies ont été construites à cheval sur les territoires de Pessac et de Canéjan aux fins de desservir et irriguer cette opération, à savoir l'avenue Gustave Eiffel (barreau M), la rue Gaspard Monge (barreau N) et l'avenue Thomas Edison.

Dans le cadre de l'opération Inno Campus Extra-Rocade, ces voies (en dehors de l'avenue Thomas Edison), ainsi que l'avenue Jean Perrin sur le territoire de Pessac (barreau L), vont être requalifiées.

Cette requalification a un double objectif :

- développer des itinéraires piétons et cyclables sécurisés, confortables et lisibles dans le périmètre,
- réduire le stationnement non-souhaité, générateur de conflits d'usage.

Afin de garantir l'atteinte de ces objectifs, il est nécessaire que ces aménagements se prolongent sur les portions situées sur le territoire canéjanais pour les voies citées ci-dessus, auxquelles s'ajoute l'avenue Louise Weiss.

Aussi, la Commune demande que les services de Bordeaux Métropole travaillent en étroite collaboration avec ses services, à la fois sur la programmation et le phasage de ces travaux, afin de garantir une cohérence dans les aménagements réalisés.

2.2 – Garantir un maillage complet des liaisons douces pour préserver la sécurité des usagers tout au long de leur cheminement, et surtout inciter la pratique croissante de ce mode de déplacement

La continuité d'aménagement des liaisons douces est un des atouts majeurs pour garantir la sécurité des usagers et donc déclencher l'abandon de la voiture au profit du vélo, notamment pour les trajets domicile-travail. Aussi, la création de nouveaux aménagements cyclables en site propre au sein de l'opération Inno Campus Extra-Rocade sera un facilitateur pour générer ce changement de comportement.

Cependant, pour voir croître la part de cet usage dans les modes de transports, il est nécessaire que les pistes cyclables se prolongent jusqu'au plus près des domiciles des usagers.

En conséquence, la Commune de Canéjan demande que, dans la phase de travaux, les services de Bordeaux Métropole veillent à ce que les pistes cyclables (B', C' et E') se raccordent parfaitement avec les pistes cyclables déjà existantes sur son territoire.

Par ailleurs, la Commune de Canéjan souhaite attirer l'attention de Bordeaux Métropole sur un point particulier du projet de maillage qui prévoit un passage au travers des étangs de la Briqueterie (cf. figure 12 de l'étude d'impact).

Ce tracé n'est pas conforme au plan de gestion récemment élaboré pour ces lieux en lien avec le Département de la Gironde et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En effet, dans le cadre de son projet, la Commune de Canéjan ne prévoit pas d'ouvrir au public la partie sud, la plus riche en biodiversité.

La Commune de Canéjan demande la modification du maillage à cet endroit en le renvoyant plutôt sur la partie nord des étangs de la Briqueterie (le long de la société GALVA SUD OUEST, parcelles cadastrées AA 60) aux fins de le raccorder à la piste cyclable existante rue Pierre Paul de Riquet.

2.3 – Garantir l'accueil des véhicules automobiles

L'étude d'impact montre bien que, malgré les efforts qui seront déployés pour réduire la place de l'automobile, la voiture reste et restera le mode de déplacement largement majoritaire au sein de l'opération BIC Extra Rode avec une stratégie qui se traduit par un objectif à terme de répartition des parts modales de 70% d'autosolistes contre 86% aujourd'hui.

Aussi, proportionnellement, le nombre de véhicules / jour sera équivalent à celui d'aujourd'hui. Il est donc indispensable de prévoir des poches de stationnement réparties sur l'ensemble de l'opération et d'ajouter des parkings relais afin que le stationnement qui ne serait pas satisfait sur site ne se reporte pas anarchiquement sur le territoire canéjanais suite à la requalification des nombreuses voies de l'opération qui va réduire le nombre de places existantes.

La Commune demande un complément de réflexion sur le stationnement des véhicules des salariés et a minima pour les personnes en transit au sein de cette opération.

2.4 – Développer des réseaux de transports en commun performant en intermodalité et en complémentarité avec l'offre de Bordeaux Métropole afin de desservir les usagers jusqu'à leur lieu de vie

Le territoire actuel de l'opération Inno Campus Extra-Rode, est marqué par une desserte en transports en commun dont le potentiel apparaît sous-exploité, notamment par une très forte propension à l'automobilisme.

Pour résoudre cette problématique, il est nécessaire d'améliorer la performance des transports en commun dans le secteur en proposant des aménagements qui leur donnent la priorité par rapport aux véhicules individuels.

Cependant, aux fins d'éviter la congestion des axes en amont et le stationnement anarchique des véhicules permettant d'accéder à cette offre, il est nécessaire de prévoir un service de transports au sein des bassins de vie.

Dans le cadre du contrat d'attractivité du territoire « Graves et Landes de Cernes », le SYSDAU accompagne les collectivités du quadrant sud dans cette réflexion pour proposer le développement d'un réseau de transport en commun à haute performance et ainsi créer un Réseau Express d'Intermodalité de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (REIAM).

L'une de ces réflexions porte sur la création, sur le territoire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, d'un axe structurant d'entrée d'agglomération afin d'offrir un service performant à destination de Bordeaux Métropole. Par ailleurs, cette ligne se positionnerait en complémentarité de l'offre ferroviaire en desservant de manière plus fine l'opération BIC Extra-Rocade.

Une seconde réflexion propose un trajet de transports en commun qui vise à créer un lien entre le centre du territoire vers les offres structurantes de Bordeaux Métropole et de relier la Technopole de la Communauté de Communes Montesquieu aux différentes Opérations d'Intérêt Métropolitain. Cette ligne viendrait en continuité du projet de Bus à Niveau de Service Performant (BNSP) à destination de l'Aéroparc et en interconnexion avec le terminus de la ligne B du tram à Gradignan en passant par la centralité de la House à Canéjan.

La Commune de Canéjan demande la prise en compte de ces réflexions et plus particulièrement au niveau des pôles de multi-modalités afin de garantir une intermodalité performante. De plus, elle sollicite une étude complémentaire afin d'examiner le principe d'une voie dédiée sur l'A63 aux transports en commun, du même principe que celui expérimenté sur la rocade, permettant aux salariés de délaissier leurs véhicules en amont de l'encombrement aux heures de pointe, ce qui améliorerait sans aucun doute le trafic sur ce site et surtout la qualité de l'air.

3/ Les incidences en matière d'environnement naturel :

La Commune de Canéjan approuve le parti-pris d'une intervention paysagère à l'échelle de l'ensemble de l'opération d'aménagement BIC extra Rocade visant à créer une trame géographique de continuités vertes.

Afin de favoriser l'épanouissement de la biodiversité au sein de ces supports de continuités écologiques, il est essentiel que les corridors métropolitains viennent en prolongement de ceux existant sur le territoire canéjanais, notamment au travers des étangs de la Briqueterie et du corridor nord.

3.1 – Prise en compte des étangs de la Briqueterie

Les étangs de la Briqueterie sont situés en limite externe de l'opération d'aménagement BIC Extra-Rocade. Cependant, il est important de les intégrer au projet, car ils sont un véritable poumon vert au cœur de cette zone d'activités.

Consciente de la valeur de ce site, la Commune de Canéjan souhaite mettre en valeur ce patrimoine tout en préservant la biodiversité de ces lieux. En effet, malgré leur caractère artificiel, ces étangs présentent un réel intérêt pour la biodiversité comme le démontre les études faites en 2003 par la SEPANSO, plus récemment l'étude environnementale réalisée par un étudiant en MASTER 2 Biodiversité de l'université de Bordeaux (2015-2016), ainsi que l'État initial du Plan de gestion réalisé en 2019.

Toutefois, les dernières campagnes de terrains ont permis de démontrer un risque d'appauvrissement du nombre d'espèces (faune et flore) lié à son positionnement géographique.

La Commune demande le maintien des corridors existants et la création de nouveaux barreaux verts pour garantir le flux et le renouvellement des espèces au sein des étangs de la Briqueterie, notamment par un aménagement paysager de l'avenue Gustave Eiffel dans la totalité de sa longueur.

3.2 – Garantir la continuité du corridor écologique existant au nord de Canéjan

La volonté de créer un réseau de connexions végétales permettant de faire entrer à l'intérieur du projet BIC Extra-Rocade des éléments de grands paysages est essentielle pour améliorer la qualité paysagère et écologique de cette opération.

Néanmoins, cette bonne intention ne suffit pas pour garantir la continuité avec les corridors écologiques existants dans la couronne verte autour de Bordeaux Métropole dont la Commune de Canéjan est l'interface. Pour cela, il est nécessaire que les orientations d'aménagement et de programmation de tous les sites des projets de construction permettent de créer des emprises végétalisées cohérentes entre les différentes parcelles à aménager et les voies à requalifier, de telle sorte que les espaces de pleine-terre et les aménagements paysagers forment un véritable maillage vert continu.

La Commune de Canéjan aspire à ce que les orientations d'aménagement et de programmation des sites projets et la requalification des espaces publics conduisent à la création d'un maillage vert qui irrigue cette opération à partir des corridors périphériques jusqu'au cœur du projet.

Faisant suite à tous ces développements, il convient de proposer que le Conseil municipal émette un avis réservé conformément aux points développés ci-dessus.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de donner un avis réservé sur les incidences environnementales de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra-Rocade au titre de l'étude d'impact liée à la Déclaration d'Utilité Publique, sur les points ci-dessus exposés,
- de demander la prise en compte de l'ensemble des observations formulées dans la finalisation du projet Bordeaux Inno Campus Extra-Rocade.

Pour copie conforme

Fait à CANÉJAN, le 14 février 2020

Le Maire,

B. GARRIGOU

